

Nos références à rappeler : URB/874.1-24.010

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le terrain concerné est situé à 1474 Ways, Rue du Moulin, 2 et cadastré division 8, section D n°88D.

Le projet consiste en : Construction d'une annexe d'entrée, d'un auvent et modification de la toiture de la terrasse couverte et présente les caractéristiques suivantes :

- Transformation de la toiture d'un volume secondaire en toit plat d'une hauteur à l'acrotère de 4m ;
- Création d'un sas d'entrée à toit plat, d'une superficie au sol de 20m² et d'une hauteur de 3,10m. parement en crépis de ton beige moyen
- Création d'un passage couvert à toit plat

Le projet est soumis à « annonce de projet » pour le motif suivant : application de l'article D.IV40 du CoDT
Le projet s'écarte des prescriptions du permis d'urbanisation en ce qui concerne :

- Les toitures plates
- Le matériau de parement de l'extension est d'une tonalité différente (crépis de ton beige moyen) du parement de l'habitation (ton beige clair)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, du
26 mars 2024 au 11 avril 2024

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47).

Le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS, à partir du 21 mars 2024 jusqu'au 11 avril 2024**, à l'Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme, les jours ouvrables.

En outre des explications techniques peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service de l'urbanisme, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe. Agent traitant : Céline Dehombreux - 067/79.42.37 – celine.dehombreux@genappe.be

A Genappe, le 19 mars 2024

La Directrice Générale
(sé) M. TOCK

Le Bourgmestre,
(sé) G. COURONNE